



**MÉMOIRE SUR LE PROJET
D'AMÉNAGEMENT DU PARC ÉOLIEN DE L'ÉRABLE**

PRÉSENTÉ PAR LA
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE L'ÉRABLE

AU
BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT

PLESSISVILLE
DÉCEMBRE 2009

Municipalité Régionale de Comté (MRC) de L'Érable

1783, avenue Saint-Édouard, bureau 300,

Plessisville, Qc

G6L 3S7

tél. : (819) 362-2333

télec. : (819) 362-9150

info@mrc-erable.qc.ca

AVANT-PROPOS

Ce document a pour but de porter à l'attention des membres de la Commission du Bureau d'audiences publiques sur l'Environnement du Québec mandatée par le Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, madame Lyne Beauchamp, les commentaires, préoccupations et attentes de la MRC de L'Érable concernant la réalisation d'un projet de parc éolien sur son territoire.

Nous souhaitons que ces informations soient prises en considération par les membres de la Commission et puissent leur être utiles dans l'accomplissement de leur mandat.

Par la même occasion, la MRC de L'Érable tient à remercier ces derniers pour leur écoute attentive et l'intérêt qu'ils ont manifesté envers les interrogations de la population et préoccupations des intervenants municipaux lors des auditions publiques.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	2
INTRODUCTION	5
PRÉSENTATION DE LA MRC DE L'ÉRABLE.....	6
Description du territoire	6
Rôle et services	7
PRÉSENTATION DU PROJET	9
L'implication de la MRC dans le dossier éolien	10
Prise de conscience de la question éolienne, un enjeu régional, et chronologie des premiers événements	10
Le rôle de la MRC dans le dossier éolien, autres actions	12
Information sur l'éolien pour les territoires contigus à L'Érable	13
Autres choix et autres actes politiques.....	16
La concertation : l'avenue privilégiée par la MRC	16
Août 2007 : appui conditionnel ; juin 2009 : appui officiel	17
L'entente de service relative au parc éolien	18
Préoccupations de la MRC de L'Érable	20
Enjeux environnementaux directs (enjeux biophysiques).....	20
L'eau.....	20
La forêt.....	22
La faune.....	24
La flore	27
Enjeux sociaux : dualité sociale (paysage vs agriculture, harmonisation au territoire)	27

L'énergie éolienne pour la MRC de L'Érable	30
La localisation de la MRC et ses avantages, site de Sainte-Sophie / Vianney (sols, vents, réseau, paysage, géomorphologie...)	30
Territoire et éolien	33
Occupation du territoire et densité.....	33
Densité d'éoliennes.....	35
Mesures d'urgence.....	38
Propositions de la MRC de L'Érable	40
Rôle accru du comité de suivi, et nouvel élargissement.....	40
Autres pistes de solutions.....	41
Conclusion.....	43
Annexes	45
Annexe 1 : Chronologie des événements.....	45
Annexe 2 : Graphique d'acceptabilité sociale	50
Annexe 3 : Exemple de document	51
Annexe 4 : Géomorphologie	52
Annexe 5 : Les options proposées lors de la rencontre d'information UPA – MRC de L'Érable du 30 mai 2006 à Plessisville.....	53
Annexe 6 : Emplacement des résidences à proximité du parc	55
Annexe 7 : Massifs forestiers.....	56
Annexe 8 : Visite du banc d'essai d'Hydro-Québec.....	57

INTRODUCTION

Le projet d'aménagement d'un parc éolien sur le territoire de la MRC de L'Érable par l'entreprise *Les Éoliennes de L'Érable Inc.* s'inscrit dans la volonté du gouvernement de développer le potentiel éolien du Québec.

Le 31 octobre 2005, Hydro-Québec lança un deuxième appel d'offres de 2 000 MW d'énergie éolienne. Ce second appel d'offres qui s'adressait à toutes les régions du Québec a pris fin le 18 septembre 2007. Au total, 66 projets, pour une puissance nominale globale de 7 722,2 MW de capacité installée, ont été soumis à Hydro-Québec pour l'ensemble des régions du Québec.

En mai 2008, Hydro-Québec annonçait les projets qui étaient retenus pour le second appel d'offres. En tout, 15 projets furent sélectionnés pour un total de 2 004,5 MW. Le projet de Éoliennes de L'Érable fait partie des quinze projets sélectionnés par Hydro-Québec.

Même si le projet n'a été sélectionné qu'en mai 2008, la MRC de L'Érable a commencé à s'intéresser au développement éolien de la région bien avant qu'Hydro-Québec ait annoncé les projets sélectionnés dans le cadre de son appel d'offres.

Dans ce mémoire, la MRC désire présenter un maximum d'informations pertinentes entourant le développement du projet de parc éolien sur le territoire de la MRC de L'Érable. Elle fera part au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de son avis et de ses recommandations concernant le projet d'aménagement du parc éolien de L'Érable.

PRÉSENTATION DE LA MRC DE L'ÉRABLE

Description du territoire

La MRC de L'Érable a été constituée en 1982. Elle est située dans la région administrative du Centre-du-Québec, à son extrémité est. Elle est bordée à l'est et au sud par la région administrative de Chaudière – Appalaches.

Son territoire est situé stratégiquement presque au centre de la majorité des plus importantes zones urbaines du Québec, dont Montréal, Québec, Trois-Rivières et Sherbrooke.

D'une superficie totale de 1280,75 kilomètres carrés, le territoire de L'Érable est constitué de onze municipalités : Inverness, Laurierville, Lyster, paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes, ville de Plessisville, paroisse de Plessisville, Princeville, Sainte-Sophie-d'Halifax, Saint-Ferdinand, paroisse de Saint-Pierre-Baptiste et Villeroy.

La MRC de L'Érable compte 23 209 habitants en 2009 avec une densité de population de 18,1 habitants / km². La trame urbaine représente 2% du territoire et les agglomérations de Plessisville et Princeville constituent les pôles d'attraction où sont regroupés la plupart des services et entreprises. À elles seules, ces dernières totalisent plus de 53% de la population de la MRC. Plus de 95% du territoire est occupé par l'agriculture et la foresterie (zone agricole permanente). L'acériculture et la culture de la canneberge sont deux des productions agricoles qui se démarquent pour la région. Par ailleurs, le secteur appalachien couvre 35% de la région de L'Érable.

Historiquement, l'activité industrielle a joué un rôle majeur dans le développement du territoire, notamment grâce à l'arrivée du chemin de fer au 19^{ième} siècle.

La MRC de L'Érable s'articule principalement aujourd'hui autour de quatre grandes vocations du territoire, soit les milieux agricole, forestier, urbain et récréotouristique / villégiature. Ces grandes vocations sont à la base de la dynamique de l'occupation du territoire et du développement socio-économique de la région.

Rôle et services

La MRC de L'Érable est une MRC spatialement peu étendue, peu peuplée, ne regroupant que onze municipalités, et qui, pour ces raisons est en mesure de jouer un rôle déterminant dans l'offre quotidienne de nombreux services aux citoyens et le soutien des petites communautés.

Ainsi, la MRC de L'Érable offre de nombreux services dont celui de la sécurité incendie régional, de l'aménagement du territoire, de l'ingénierie forestière, la responsabilité des cours d'eau, l'inspection municipale régionale, l'évaluation foncière, le transport collectif, les programmes de rénovation résidentielle, le développement culturel, la gestion des carrières et sablières, la planification de la gestion des matières résiduelles, l'information sur la question éolienne, etc.

La MRC assure plusieurs autres responsabilités et compétences pour le bénéfice des municipalités qui la composent, de leurs citoyens, individus comme corporations. Elle assure également une vocation de développement, notamment par le biais du Centre local de développement (CLD) de L'Érable.

Cette compétence s'exerce grâce à la vision de l'importance de la régionalisation de certains services ou certaines compétences de la part des élus municipaux, ce qui se traduit par l'offre d'une expertise qualifiée en région, disponible, et toujours au soutien et pour le bénéfice de la communauté et des citoyens.

C'est dans cet esprit que la MRC s'est vue confiée dès 2005 le rôle d'intervenant privilégié et d'organisme de soutien en matière de développement et d'aménagement éolien sur le territoire.

PRÉSENTATION DU PROJET

Le projet de Parc éolien de L'Érable consiste en l'implantation de 50 éoliennes sur le territoire de la MRC de L'Érable, plus spécifiquement sur le territoire des municipalités de Saint-Ferdinand, Sainte-Sophie-d'Halifax et Saint-Pierre-Baptiste. Il s'agit d'un parc éolien d'une puissance nominale de 100 mégawatts (2 mégawatts / éolienne).

Pour sa réalisation, le projet nécessitera la réfection et la construction de chemin d'accès, la mise en place de lignes électriques souterraines et aériennes, la construction d'une sous-station reliée au réseau d'Hydro-Québec ainsi que la réalisation d'un bâtiment représentatif (l'Étoile de L'Érable).

Le début de la construction est prévu au printemps 2010 alors que la mise en service doit se faire en décembre 2011.

L'IMPLICATION DE LA MRC DANS LE DOSSIER ÉOLIEN

Prise de conscience de la question éolienne, un enjeu régional, et chronologie des premiers événements

C'est pour la première fois au milieu du printemps 2005 qu'une citoyenne de Sainte-Sophie-d'Halifax vient sensibiliser les élus au Conseil de la MRC de L'Érable sur la question éolienne.

Après quelques recherches, la MRC constate que la municipalité voisine de Saint-Ferdinand est également prospectée pour sa ressource : la question n'en est plus une locale, elle est susceptible de concerner plusieurs municipalités. Il s'agit donc là d'une problématique qui déborde du seul territoire d'une municipalité locale : la MRC est interpellée et les municipalités manifestent le besoin d'être soutenues dans ce dossier.

Dès lors, soit en juin 2005, la MRC pose un geste politique très important : elle donne un avis de motion signifiant l'encadrement futur des éoliennes sur son territoire. Déjà à cette époque, elle effectue une première visite au Bas-Saint-Laurent afin d'en savoir plus sur cette question.

En octobre de la même année, après avoir considéré l'envergure de la question et après avoir pris conscience de cet enjeu régional, la MRC donne un second avis de motion afin de se donner plus de temps dans l'élaboration de sa réglementation. Au préalable, le 12 septembre, elle organise, avec un petit comité de citoyens sensible à la question éolienne qui vient de prendre forme, une séance de consultation et d'information de la population. Un chargé de projet de la Coopérative Fédérée, Pier-André Bouchard, présente ce qu'est une éolienne en ce début du 21^{ième} siècle, grâce notamment à l'expérience récente du

Danemark. Carl Plante, aménagiste de la MRC de L'Érable, présente les principales mesures normatives que peuvent contenir un RCI.

Les commentaires recueillis sont plutôt positifs sur la question éolienne et l'on ne souhaite pas que la MRC soit trop sévère dans l'élaboration de sa réglementation, afin de ne pas bloquer cette opportunité de développement. Près d'une centaine de personnes se sont déplacés à Sainte-Sophie pour assister à cette rencontre.

Les principales préoccupations soulevées lors de cette rencontre étaient surtout liées à la présence potentielle de fils aériens, la perte d'érablières, le peu d'emprise de la communauté sur le projet et également l'incertitude quant aux contrats proposés aux citoyens. La question du paysage s'insérait globalement dans le débat mais sans être un enjeu déterminant. Toutefois, la question de l'appropriation de la ressource par des gens de l'extérieur se démarquait.

La MRC adopte finalement son RCI en janvier 2006, lequel est approuvé par le gouvernement québécois quelques semaines plus tard. Le support qu'elle apporte aux municipalités locales est apprécié et fait l'envie des communautés locales et citoyennes voisines qui, selon leurs dires, sont laissées à elles mêmes.

La MRC a joué un rôle important dès 2005, et une grande majorité de ses actions réalisées et mises en application correspondent aux propositions formulées dans l'ouvrage « Énergie éolienne et acceptabilité sociale – Guide à l'intention des élus municipaux » pourtant publié postérieurement aux actions de la MRC (pages 46 et suivantes).

Le rôle de la MRC dans le dossier éolien, autres actions

Ainsi, la MRC de L'Érable a rapidement été interpellée dans le processus de sensibilisation, de recherche d'information et de support de la population sur la question éolienne. Son rôle en est donc un de supporter ses municipalités et leurs citoyens dans ces problématiques d'envergure. Il est également de s'informer, d'informer et de consulter sur cette question. Et en bout de piste, elle a le devoir d'agir selon la volonté des municipalités locales et en fonction des pouvoirs légaux qui lui sont dévolus.

La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme est une des lois en vertu desquelles les MRC ont un pouvoir de régir. C'est grâce à cette loi qu'une MRC peut adopter un règlement de contrôle intérimaire qui vise à encadrer l'implantation des éoliennes sur son territoire. Toutefois, c'est également en vertu de cette loi qu'une MRC ne peut interdire cet usage et le tout étant également fondé sur des orientations en matière d'aménagement du territoire que le gouvernement du Québec impose aux MRC du Québec : l'obligation de favoriser le développement éolien du territoire.

Son rôle est donc d'assurer l'intermédiaire entre les volontés gouvernementales et les préoccupations et volontés des municipalités et de la population.

Sur le terrain, concrètement, les premières questions des citoyens adressées à la MRC traitaient des contrats d'option et de leur contenu. D'autres manifestaient leur préférence à l'appropriation de la ressource par la communauté et favorisait ainsi une participation financière du milieu dans le projet ou un autre à développer par la communauté.

Ainsi, jamais il n'a été question de s'opposer au projet éolien, ou à l'énergie éolienne dans la MRC de L'Érable.

Comme mentionné ci-avant, dès 2005 la MRC débute son processus de cueillette information et de prise de conscience. À l'automne 2005, le maire de Sainte-Sophie-d'Halifax et l'aménagiste de la MRC se rendent à nouveau au Bas-Saint-Laurent pour s'enquérir des derniers développements sur la question. On rencontre le spécialiste de l'UQAR M. Jean-Louis Chaumel, reconnu au Québec pour ses positions critiques face aux projets éoliens. On assiste à un colloque et également à une rencontre portant sur la question éolienne organisée par l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

Début 2006, un contrat est donné à ATI-Éolien (firme à laquelle participe M. Chaumel), afin d'informer les élus de la MRC de L'Érable de manière plus approfondie sur la question. Fin mai 2006, une rencontre publique est organisée afin de soumettre des propositions aux 150 personnes présentes : est-ce que l'on veut des éoliennes dans L'Érable ? Si oui, quelle forme devrait-on privilégier ?

En parallèle, durant les années 2005 et 2006, plusieurs règlements de contrôle intérimaire sont désapprouvés par le gouvernement du Québec, souvent parce qu'ils ne favorisent pas suffisamment le développement éolien sur leur territoire.

Information sur l'éolien pour les territoires contigus à L'Érable

Comme il a été précédemment mentionné, la MRC de L'Érable a constamment donné de l'information sur le projet éolien et ce, depuis 2005. La MRC a donné de l'information non seulement sur le projet de la MRC, mais également sur la question de l'énergie éolienne et sur le développement des projets au Québec. D'ailleurs, dans les colloques et rencontres organisées durant les années 2005 et 2006, voire 2007, lesquels étaient très majoritairement organisés dans la région du Bas-Saint-Laurent / Gaspésie, les représentants de L'Érable étaient presque

les seuls à provenir de l'ouest de la rivière Chaudière, mis à part, des représentants occasionnels des régions de la Montérégie et de l'Estrie.

La MRC de L'Érable a été une des premières sources de renseignements pour les municipalités contiguës (et leurs citoyens) de Saint-Jean-de-Brébeuf, Sainte-Hélène-de-Chester, Saint-Fortunat, et autres. Lorsqu'elle n'avait pas la réponse, elle référerait ces personnes ou municipalités le plus souvent à l'UQAR, vu leur expertise. Une des municipalités contiguë du territoire de L'Érable a même sollicité la MRC pour élaborer un règlement encadrant l'éolien sur son territoire, sa MRC ne voulant pas s'en mêler.

Après son élaboration, la MRC a également transmis, à titre informatif, son RCI à des MRC contiguës, notamment celle d'Arthabaska. Elle l'a par la suite fait parvenir par la voie officielle et légale, tel que requis en vertu la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Lors de la tenue des deux premières rencontres publiques organisées par la MRC (septembre 2005 et surtout mai 2006), de nombreux citoyens des municipalités habitants à l'extérieur de la MRC de L'Érable se sont présentés afin de poser des questions et manifester leurs interrogations ou leurs préoccupations. D'ailleurs, en mai 2006, la majorité des questions adressées à Monsieur Chaumel après sa présentation et à la fin de la soirée furent de personnes provenant de l'extérieur de la MRC de L'Érable.

Aussi, les bureaux de la MRC ont toujours été ouverts à la consultation sur la question éolienne et le projet qui se dessinait sur le territoire de Sainte-Sophie et Saint-Ferdinand. Après de nombreux articles dans les médias régionaux, de nombreuses rencontres publiques, y compris les portes ouvertes à Sainte-Sophie et la rencontre de décembre 2008 présentant le projet à Saint-Ferdinand, la MRC

croît avoir fait et contribuer à faire le maximum afin d'informer non seulement sa population mais également ses voisines.

AUTRES CHOIX ET AUTRES ACTES POLITIQUES

La concertation : l'avenue privilégiée par la MRC

Un des premiers gestes posés par la MRC en marge du développement du projet de parc éolien sur son territoire aura été d'interpeller les principaux partenaires concernés, c'est-à-dire l'Union des producteurs agricoles et le Syndicat des propriétaires forestiers.

La MRC était consciente que les éoliennes projetées seraient probablement toutes implantées sur des terres agricoles et forestières, car 100% du projet de parc éolien était situé en zone agricole, à ce moment. Il fallait donc établir des liens avec ces organisations puisque celles-ci représentaient le plus grand nombre de personnes concernées. Sans l'aval de ces deux grandes organisations, le projet n'aurait probablement jamais vu le jour, faute d'acceptation.

C'est donc en 2005 que le processus de concertation a débuté entre le milieu municipal (municipalités et MRC), le milieu agricole et le milieu forestier. Le processus de concertation mis en place par la MRC est probablement unique en terme d'approche et en terme de niveau de représentation, ce qui a permis de mettre en place des mécanismes facilitant la circulation de l'information par rapport au projet, notamment par le biais des organisations respectives (conseils municipaux, conseil de MRC, conseil d'administration de syndicats de base, etc.) ainsi qu'en terme d'activités d'information (soirées d'information et de consultation, publications diverses).

Cette concertation s'est également poursuivie tout au long du processus de négociation avec le promoteur pour l'établissement des redevances et des compensations. La solidarité apparente et la concertation entre ces différents

partenaires aura menée à des négociations avec le promoteur, puis à la conclusion d'une entente générale de compensation qui aura aussi fixée les paramètres de l'implication de chacun des partenaires. C'est donc en vertu de cette entente qu'à vu le jour le comité de suivi du projet éolien qui avait pour mandat de suivre l'évolution du projet ainsi que son intégration dans le milieu.

Le territoire de la MRC de L'Érable a toujours été reconnu comme une terre fertile à la concertation entre les différents partenaires, peu importe la nature du projet. C'est un mode de fonctionnement enraciné dans le milieu. Le dossier du parc éolien n'y échappe pas et la priorisation de la concertation à travers le développement du projet de parc éolien aura été un choix stratégique effectué par la MRC, que peu sinon aucun autre territoire n'a emprunté jusqu'à maintenant.

Août 2007 : appui conditionnel ; juin 2009 : appui officiel

Contrairement à la perception générale, la MRC n'a jamais appuyé de manière inconditionnelle le projet éolien du territoire de la MRC de L'Érable.

En août 2007, quelques semaines avant le dépôt de la soumission à Hydro-Québec, la MRC de L'Érable posait un geste politique important, mais nuancé : elle adoptait une résolution d'appui au projet éolien conditionnel à ce que le projet se fasse « conformément à la réglementation locale et régionale en vigueur et dans le respect des préoccupations sociales et environnementales des citoyens de la MRC de L'Érable. »

En juin 2009, après avoir pris connaissance de l'étude d'impact sur l'environnement, après avoir pris connaissance de nombreux éléments

supplémentaires du projet, notamment sur les impacts visuels, la MRC de L'Érable a finalement opté de manière plus franche en appuyant officiellement le projet. Cet appui plus direct a également fait suite au démarrage des activités du comité de suivi, à l'augmentation de la cadence de ses rencontres et à la concertation qu'il amenait.

La MRC a par le fait même demandé une contribution supplémentaire en signant l'entente de services.

L'entente de service relative au parc éolien

Comme mentionné précédemment, le rôle de la MRC a été, dès le départ, de supporter les municipalités dans l'exercice de leur compétence en matière d'encadrement et de suivi du projet éolien. De plus, le projet a été rapidement qualifié de projet d'envergure régionale étant donné son potentiel de retombées et par le fait qu'il touchait à plus d'une municipalité. La MRC s'est donc retrouvée au centre de l'action, faisant face à de multiples demandes de la part des municipalités, des citoyens et surtout du promoteur, monopolisant ainsi une partie de son personnel.

La MRC a donc exigé de la part du promoteur qu'elle la compense en raison des nombreux services qu'elle devait rendre en surplus de ses services réguliers. C'est donc sur cette base qu'est intervenue l'entente de 440 000 \$ visant à compenser la MRC et les municipalités pour certains services en lien avec le développement du projet éolien.

Cette entente a été aussi l'occasion de fixer les paramètres encadrant l'implication des partenaires dans l'éventualité d'une collaboration entre la MRC,

les municipalités et le promoteur pour le développement d'un projet communautaire, dans le cadre du récent appel d'offres de 250 MW annoncé par le gouvernement du Québec.

PRÉOCCUPATIONS DE LA MRC DE L'ÉRABLE

Enjeux environnementaux directs (enjeux biophysiques)

La MRC de L'Érable ne croît pas que les enjeux environnementaux directs soient insurmontables pour que le projet de Parc éolien de L'Érable se fasse de manière durable. En effet, de l'avis de la MRC, ledit projet, tel que soumis, présente des impacts biophysiques qui peuvent être adéquatement évités, minimisés ou compensés, tout particulièrement s'ils sont pris dans un contexte global d'analyse et selon une échelle spatiale couvrant un territoire comme celui des municipalités ou de la MRC. La répartition spatiale des éoliennes et l'étendue du parc sur le territoire permet d'atténuer la majorité des impacts.

Ce point traite des enjeux environnementaux « directs », par opposition aux enjeux environnementaux qui dépassent les limites du territoire de L'Érable (production d'énergie renouvelable au détriment de sources potentiellement fossiles, transport d'énergie évité depuis le nord du Québec, conservation de milieux naturels dans le nord du Québec, évitement d'émissions de CO₂, et autres).

L'eau

Les impacts sur cette ressource seront minimes de l'avis de la MRC. En effet, les seuls impacts à entrevoir sont ceux liés à l'augmentation légère de la densité hydrographique des bassins versants concernés, conséquence de l'aménagement de nouveaux fossés de chemin forestier. La MRC de L'Érable ne croît pas que l'augmentation de la densité hydrographique aura un effet perceptible sur les débits de crue et la qualité physico-chimique des cours d'eau situés en aval : la

distribution spatiale des éoliennes et des chemins à aménager est répartie sur un vaste territoire, en de très nombreuses parcelles, limitant d'autant l'envergure des impacts.

Pris dans un contexte plus global, à l'échelle du bassin versant, la MRC reste toutefois sensible à la question de l'importance du drainage forestier du territoire, potentiellement plus pernicieux que le projet éolien proprement dit.

Malgré les impacts anticipés minimes, l'aménagement de seuils dissipateurs d'énergie le long de fossés à pente forte, afin de ralentir la vitesse de l'écoulement de l'eau, pourra s'avérer être une bonne mesure selon la MRC. En outre, l'aménagement de micro-bassins de retenue et de fosses à sédiments pourra s'avérer nécessaire dans d'autres cas. La pente faible des talus de fossés et leur végétalisation s'avérera également nécessaire. Plusieurs des aménagements que la MRC propose au promoteur pourront être favorisés à proximité de sites plus fragiles ou plus vulnérables, tel que l'étang et son milieu humide ou dans les pentes fortes de petits bassins versants potentiellement poissonneux.

Bien que les impacts sur l'eau ne soient pas considérés comme étant importants, ils doivent néanmoins être pris au sérieux : le territoire appalachien de L'Érable est vulnérable à des précipitations dont la fréquence-intensité-durée peut être très importante, tels qu'en témoignent de nombreux événements de crues subites depuis les cinquante dernières années.

Depuis janvier 2006, la MRC de L'Érable a une compétence exclusive sur la gestion de l'écoulement des eaux, soit depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur les compétences municipales. En parallèle à ce pouvoir, la MRC favorise la mise en place de mesures particulières de conservation de l'eau lorsqu'elle a à intervenir

sur des cours d'eau à débit régulier ou intermittent. Ces interventions se font souvent de concert avec le MDDEP lorsqu'un certificat d'autorisation est nécessaire. Ainsi, sur le terrain, la MRC sera présente au quotidien durant la phase d'aménagement du parc afin de s'assurer que la Loi soit respectée, que la réglementation régionale le soit également et, le cas échéant, que des mesures compensatoires mises en place soit réalisées.

La MRC, par son responsable régional de l'entretien et de l'aménagement des cours d'eau, possède une solide expertise qui devrait être mise à contribution lors de la réalisation du projet. Le comité de suivi devrait assurer le pont entre le responsable des cours d'eau et Éoliennes de L'Érable et les propriétaires.

La forêt

L'impact du projet sur cette ressource est également considéré comme minime par la MRC de L'Érable. En effet, ces faibles impacts sont illustrés par les statistiques sur la situation de la forêt dans la MRC de L'Érable, lesquelles sont déposés officiellement au BAPE suite à ses questionnements sur le déboisement et le reboisement du territoire.

Une fois mis en perspective quelques paramètres dont : le volume annuel de bois prélevé dans la région ; la stabilité du pourcentage voué à la forêt dans la MRC depuis les sept dernières années ; la protection des érablières par l'encadrement légal régional, ainsi que ; la perte du dynamisme agricole de la partie appalachienne de la MRC, force est de constater que la réalisation du projet de parc éolien n'exercera pas d'impact significatif sur la situation de la forêt du territoire régional.

D'ailleurs, il appert que le projet de parc éolien peut être comparé à d'autres projets dont les impacts sur la forêt et l'eau peuvent être appréhendés comme étant beaucoup plus significatifs. Le tableau ci-après illustre, à titre comparatif, quelques projets pour illustrer ces propos :

Différents projets de déboisement réalisés ou à venir dans L'Érable et dans Arthabaska : comparatif				
Projet	Localisation	Année	Nombre d'hectares défrichés (approximatif)	Caractéristiques
Agrandissement du Golf de Plessisville (de 18 à 27 trous)	Plessisville (P)	2006	16	2 blocs dont l'un en bordure de la rivière Noire
Projet de Pipeline St-Laurent	Lyster, Laurierville, Notre-Dame-de-Lourdes, Plessisville (P) et Princeville	À venir	70	Déboisement linéaire pratiquement d'un seul tenant, le long d'une ligne de transport d'énergie d'Hydro-Québec
Développement urbain de la ville de Victoriaville	Victoriaville	2005-2009	Plus de 100	2 blocs en bordure du Réservoir Beudet (bassin versant de la Bulstrode, prise d'eau de la ville), pour des fins industrielles et résidentielles. « Imperméabilisation » du secteur
Développement de la canneberge	Laurierville, Lyster, Notre-Dame-de-Lourdes, Princeville, Villeroy	1995-2009	Plus de 1 600	Important défrichement qui s'effectuait souvent dans des milieux humides de grande valeur écologique au début ; fonctionnement des fermes en circuit fermé aujourd'hui, et nouveaux projets hors milieux humides, en milieu forestier. Plusieurs fermes de plusieurs centaines d'hectares.
Projet de Parc éolien de L'Érable	Sainte-Sophie-d'Halifax, Saint-Ferdinand et Saint-Pierre-Baptiste	À venir	Entre 32 et 63	50 parcelles pour les éoliennes réparties dans deux bassins versants, espacées dans un territoire de 100 km ² , et comprenant les hectares nécessaires aux nouveaux chemins. Nombreux hectares reboisés après l'implantation des éoliennes

La forêt directement concernée par le projet de parc éolien est souvent résineuse puisque les érablières sont adéquatement protégées dans la réglementation régionale. D'un point de vue sylvicole, les peuplements résineux doivent être

périodiquement aménagés, voire récoltés, afin de récupérer le bois et éviter les dépérissements prématurés (surtout dans les sapinières), et éventuellement les chablis ou le versement des arbres.

La MRC est toutefois sensible aux peuplements devenus rares ou fragiles de son territoire, tels que les cédrières humides et les aulnaies. Une attention particulière devrait être apportée à cet effet.

Il va de soi que la réglementation de la MRC encadrant le déboisement devra être respectée, ce fait étant d'ailleurs conditionnel à l'émission du permis de construction de toute éolienne, tout chemin, tout réseau collecteur, etc.

La MRC a une solide expertise en aménagement forestier puisqu'elle gère l'exploitation de la forêt sur les terres publiques intramunicipales de son territoire par le biais d'une délégation de gestion de la part du MRNF. Ainsi, la MRC pourra apporter son expertise lors de la réalisation de la phase de construction du projet et pourra s'assurer que les travaux sont faits selon les règles de l'art. L'ingénieur forestier de la MRC pourra s'assurer du respect de la réglementation, notamment des mesures compensatoires exigées, et sera à l'écoute des citoyens et des demandes particulières du comité de suivi.

La faune

L'impact sur la faune est également un enjeu qui peut être surmonté pour réaliser de manière durable le projet. Néanmoins, la MRC croit que les espèces fauniques les plus affectées seront ailées.

Les expériences vécues au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie et surtout l'expérience vécue *de visu* par les élus et le personnel de la MRC lors de la visite

du comité de suivi au parc éolien d'Osorio, au Brésil, en août 2009, est révélatrice à ce sujet : la faune aviaire est vraisemblablement en mesure de s'adapter face à l'implantation d'éoliennes.

En effet, au parc éolien d'Osorio, on a pu constater que les échassiers et autres oiseaux de ce type se sont clairement adaptés à la présence des éoliennes au point où ils contournent aisément les grappes d'éoliennes pour se poser dans des milieux aquatiques ou humides à proximité, soit à quelques centaines de mètres des éoliennes les plus proches. Nous avons pu constater que des rapaces semblaient également s'être adaptés mais ce fait était moins perceptible, du fait de leur vol en plus haute altitude et de leur nombre beaucoup moins élevé.

Selon les gens sur place, les études effectuées à Osorio tendent à démontrer qu'on puisse dénombrer des cas de mortalité d'oiseaux, surtout migrateurs, au début de la mise en opération du parc, pour s'atténuer progressivement par la suite jusqu'à devenir presque nul dans le cas des espèces non migratrices : les oiseaux reconnaissent les éoliennes et les contournent.

En ce qui concerne l'impact sur les chiroptères (chauve-souris), la MRC croit que la localisation en altitude des éoliennes conjuguée à la configuration topographique de la région de Sainte-Sophie / Vianney ainsi qu'au comportement de ces petits mammifères fera en sorte que les populations ne subiront pas d'impacts perceptibles.

Sur cette question, la MRC de L'Érable est toutefois sensible. L'hibernacle à chauve-souris de Vianney (ancienne mine Halifax), est identifié et protégé au second projet de schéma d'aménagement et de développement (PSADR 2). Les hibernacles, la plupart étant des anciennes mines, sont plutôt rares au Québec. Compte tenu des bénéfices importants que ces animaux apportent à la société,

notamment aux productions agricoles, à la forêt et éventuellement aux villégiateurs, il importe d'assurer la conservation de leur lieu d'hibernation et de limiter les impacts sur les populations. La MRC aimerait à ce titre voir l'engagement d'Éoliennes de L'Érable à s'impliquer dans l'éducation et la sensibilisation de la population face à ces mammifères.

Dans un autre ordre d'idée, la MRC croit que le respect des mesures relatives aux cours d'eau, tel que décrit précédemment dans le présent chapitre, permettra d'assurer la protection d'espèces fragiles et menacées potentiellement présentes sur le territoire de la MRC. Plus clairement, la salamandre pourpre et la salamandre sombre du nord pourraient voir leur habitat modifié par l'aménagement de nouveaux fossés (augmentation de la densité hydrographique). La MRC de L'Érable demande au promoteur que lors de la phase de construction du projet, on devra prendre en compte les habitats potentiels de ces espèces afin de protéger ces habitats et d'en créer de nouveaux. L'aménagement de seuils dissipateurs d'énergie, de seuils de rétention ainsi que la stabilisation et la végétalisation des talus feront en sorte de créer de nouveaux habitats. Le responsable des cours d'eau de la MRC, expert en la matière, sera en mesure d'apporter sa contribution.

En terminant, la MRC appréhende un impact positif en ce qui concerne les prélèvements fauniques (la chasse). La création d'ouvertures en milieu forestier est susceptible d'améliorer les habitats de certaines espèces et pourrait potentiellement améliorer les conditions de chasse au cerf de Virginie et à la plus petite faune (lièvre, dindon sauvage, gélinotte,...).

La flore

L'aspect floristique n'est également pas déterminant selon la MRC de L'Érable : les espèces menacées ou susceptibles d'être menacées ou vulnérables observées dans L'Érable sont surtout recensées dans les vastes milieux humides ouverts de la portion de la plaine laurentienne de son territoire (tourbières ouvertes). Dans la portion appalachienne, outre trois espèces évoluant également dans les milieux humides bordant les lacs William et Joseph, la seule véritable espèce menacée connue se retrouve dans les érablières : l'ail des bois. Puisque ces érablières sont protégées, la MRC n'entrevoit aucune menace. L'ail des bois est également identifiée au second projet de schéma d'aménagement et de développement.

La seule mise en garde que la MRC peut formuler est à l'effet de s'assurer de la protection de milieux humides forestiers sensibles et devenus rares dans certains cas, tels que les cédrières humides et les aulnaies.

Enjeux sociaux : dualité sociale (paysage vs agriculture, harmonisation au territoire)

La séance d'information et la première partie des audiences publiques ont permis de mettre au jour un certain clivage dans la communauté relativement à la perception qu'elle a du territoire, et par ricochet du Parc éolien de L'Érable.

Ainsi, d'un côté l'on retrouve une certaine tranche de la population qui occupe ou qui exploite le territoire visé par le projet de parc pour en vivre, et de l'autre on retrouve une autre tranche de la population qui souhaite plutôt profiter de ce territoire de manière contemplative ou récréative.

Certes ces positions ne sont pas aussi tranchées, et l'on retrouve de nombreuses nuances que l'on pourrait aborder, mais elles traduisent néanmoins une certaine dualité sociale de la perception d'un projet de parc éolien comme celui qui est actuellement soumis.

Pour le premier groupe, l'opportunité que peut représenter la réalisation du projet éolien constituerait certainement une modification importante dans les conditions de vie de nombreux de ces citoyens. À l'opposé, pour l'autre groupe, la perception du projet de parc éolien en est plutôt une de perte de leur quiétude et de leurs acquis paysager.

Le contexte de cette dualité prend forme, de l'avis de la MRC, dans l'occupation évolutive du territoire agricole par ces deux groupes :

Les producteurs agricoles et forestiers, pour la majorité, sont favorables au projet. Pour eux, qui cultivent ou exploitent leurs terres depuis plus d'une génération pour certains, l'opportunité d'obtenir une compensation et, avec un peu de chance, une ou deux éoliennes sur leurs terres, peut représenter un apport de revenus non négligeable pour leur exploitation. Certains producteurs forestiers pourront se procurer de nouvelles machineries, d'autres pourront avoir enfin un accès adéquat au fond de leur lot. Les producteurs agricoles, quant à eux pourront espérer un revenu annuel supplémentaire et stable non négligeable, chose rare en agriculture ces dernières années. Il n'est pas impossible que pour certains, ces nouveaux revenus pourraient faciliter le choix de perpétuer la pratique de l'agriculture sur la propriété plutôt que d'envisager la liquidation pure et simple de la ferme. En côtoyant les gens de ce groupe, sans avoir fait de sondage systématique, on est à même de constater qu'une éolienne ou un groupe d'éoliennes ne représentent pas, a priori, une tache au paysage, bien au contraire. Il peut s'agir d'une structure plutôt « belle » qui témoigne des

plus récents progrès technologiques dans un domaine de plus en plus crucial, celui de l'énergie renouvelable.

Toujours basé sur des témoignages de certains de ces représentants, pour une partie des autres occupants, la perception est toute autre : les parcs éoliens sont perçus dans l'imaginaire comme étant des zones industrielles qui brisent la quiétude de vie qu'ils ont choisi depuis parfois vingt ou trente ans, parfois depuis quelques années seulement. Plusieurs de ces récents occupants sont associés au phénomène de rurbanisation de plus en plus documenté dans la littérature.

Ainsi, il s'agit d'une question de perception dans l'occupation du territoire, une question de cohabitation en zone agricole, en milieu rural. La MRC croit que si elle avait été l'hôte d'un autre projet affectant le paysage ou un autre projet affectant potentiellement la quiétude de vie, tel que quelques projets porcins dispersés à Sainte-Sophie et Vianney, cette dualité aurait probablement germé tôt ou tard.

Le défi de la communauté est ainsi de concilier ces perceptions divergentes, comme il en a été rendu possible durant la crise porcine, ailleurs au Québec.

La MRC de L'Érable est consciente que son territoire est composé d'une diversité de gens qui ont des perceptions différentes, et la façon optimale de considérer les perceptions de tous et chacun a été d'élargir le comité de suivi afin de tenir compte d'un maximum d'idées pour que la réalisation du projet se fasse harmonieusement. Un exemple de piste de solution est soumise en annexe.

L'ÉNERGIE ÉOLIENNE POUR LA MRC DE L'ÉRABLE

La localisation de la MRC et ses avantages, site de Sainte-Sophie / Vianney (sols, vents, réseau, paysage, géomorphologie...)

Le potentiel éolien de la région de L'Érable est concentré dans des secteurs qui offrent plusieurs avantages territoriaux à l'implantation des éoliennes :

les municipalités de Sainte-Sophie-d'Halifax, Saint-Pierre-Baptiste et l'ex municipalité de Vianney figurent parmi les municipalités ou secteurs de municipalité les moins densément occupées de la MRC de L'Érable ;

malgré cette faible densité, le réseau de chemins publics et de chemins privés est important compte tenu du contexte historique de la colonisation et des nombreux accès aux propriétés privées (terres agricoles et terres à bois). Compte tenu de la nature des dépôts meubles et de la proximité du roc, la capacité portante des chemins est également bonne ;

À l'opposé, selon l'Inventaire des terres du Canada et selon le rapport pédologique du comté de Mégantic, les sols agricoles sont généralement de qualité médiocre pour l'agriculture, tout particulièrement au sommet des plateaux appalachiens : on retrouve souvent du « Terrain Chester », une formation meuble mince sans désignation pédologique étant donné qu'elle ne répond pas à la définition de « sol » (trop mince, sur roc). À cet effet, le rapport pédologique du comté de Mégantic fournit des informations pertinentes et révélatrices sur les sols de la région ;

Ces mêmes secteurs sont situés dans les plus hauts sommets topographiques de la MRC, là où les érablières ou les terres en culture sont moins nombreuses ou absentes ;

Le relief local n'est pas bien conditionné par la géomorphologie structurale du site : on n'observe peu ou pas du tout d'alignements structuraux ou d'érosion différentielle qui mettent en perspective les paysages sur une grande envergure, donc sans de vastes et étendues percées visuelles, sauf en des endroits ponctuels. Le relief de plateau en place est formé de sommet, crête ou collines relativement serrées et déstructurées qui limitent les percées visuelles à des distances moyennes ou faibles, ou de manière plus vulgarisée porte sur un horizon restreint. Les percées visuelles qui portent le plus loin, sur de vastes espaces, sont celles dirigées depuis Vianney vers le projet de Parc des Moulins, soit au delà du lac William et au sud-est. Dans ces directions, peu d'éoliennes sont prévues. En outre, la MRC reconnaît que les étendues ouvertes que constituent la vallée de la Bulstrode (au sud-ouest) et du lac William (vallée de la Bécancour, au nord-est) sont larges. Ainsi, les versants de ces vallées peuvent offrir par endroit des occasions de percées visuelles étendues. Toutefois, les distances du parc éolien de L'Érable sont importantes, soit de 5 à 7 kilomètres de part et d'autre des limites du parc éolien ;

En outre, le contexte strictement éolien est fort propice au développement de cette ressource sur le territoire :

les potentiels éoliens théoriques (fréquence, vitesse et densité), selon les cartes produites pour le MRNF, sont très bons dans la partie appalachienne de la MRC de L'Érable, ce qu'a confirmé l'acceptation du projet d'Éoliennes de L'Érable par Hydro-Québec. À la lecture de ces cartes, Sainte-Sophie-d'Halifax, Saint-Pierre-Baptiste et Saint-Ferdinand ont peu à envier à de nombreuses régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie en terme de potentiel éolien ;

la capacité d'intégration de l'énergie éolienne produite dans L'Érable dans le réseau d'Hydro-Québec ne cause pas de problème, contrairement à d'autres

régions québécoises moins centrales où la construction de nouvelles lignes par Hydro-Québec s'avérerait nécessaire. Dans ces régions, la capacité d'intégration de l'énergie dans le réseau actuel est saturée ;

le réseau d'Hydro-Québec étant bien développé dans la région, le projet de L'Érable donne une flexibilité à Hydro-Québec dans la gestion des approvisionnements et du transport de son énergie ;

La MRC de L'Érable est située stratégiquement à l'interface de nombreux marchés où la demande en énergie est forte : elle est située à mi-chemin d'une majorité des plus importantes agglomérations urbaines du Québec, soit Montréal, Québec, Trois-Rivières et Sherbrooke. D'autres agglomérations importantes sont également à proximité, telles que Drummondville et Victoriaville, Thetford Mines, Saint-Georges-de-Beauce et les autres villes de la vallée de la Chaudière ;

Puisque le facteur d'utilisation d'une éolienne (fréquence des vents) oscille généralement entre 30 à 35% du temps, il peut être opportun pour Hydro-Québec de favoriser la répartition spatiale de la production d'énergie éolienne sur le territoire québécois afin de rendre homogène dans le temps et en intensité la production et le transport d'énergie. Au sud du Québec, les gisements éoliens de qualité égale ou supérieure à celui de la MRC de L'Érable sont très peu nombreux.

À la lecture de ces paramètres, la MRC considère qu'elle a comme rôle de prendre en considération le fait de favoriser l'implantation d'éoliennes sur les territoires projetés, bien sûr toujours dans l'esprit de favoriser la conciliation, la concertation et de tenir compte des préoccupations des citoyens de ces municipalités, afin d'assurer l'acceptabilité sociale de ces projets de développement.

Territoire et éolien

Le présent sous-chapitre vise à bonifier le manque d'information relative à la densité de population et à la densité d'éoliennes que l'on projette implanter sur le territoire de L'Érable. De l'avis de la MRC, il s'agit certes là d'un important paramètre à considérer dans l'analyse globale du projet.

Occupation du territoire et densité

Tout d'abord, notons que les territoires visés par le projet sont peu densément habités en comparaison de l'ensemble des municipalités à caractère rural de la MRC de L'Érable. Bien sûr, ils sont beaucoup moins densément occupés que les agglomérations urbaines, comme la ville de Plessisville. Le tableau ci-après illustre ces densités en surlignant les territoires visés par le projet. En ce qui concerne les ex municipalités, bien que les statistiques datent de 1996, il appert que la population et la densité ont probablement diminué ou dans le meilleur des cas se sont maintenues depuis cette année de référence, compte tenu que la MRC de L'Érable a perdu environ 10% de sa population dans les 10 dernières années.

Densité d'habitants au km ² dans les municipalités à caractère rural de la MRC de L'Érable			
Municipalité *	Superficie (km ²)	Population **	Densité (nombre d'habitants/km ²)
Inverness (2009)	176,35	811	4,6
Ex Canton d'Inverness	172,88	602 ***	3,5
Laurierville (2009)	110,62	1 431	12,9
Ex Sainte-Julie	106,86	671 ***	6,3
Lyster	162,35	1619	10,0
Notre-Dame-de-Lourdes	83,39	732	8,8
Paroisse de Plessisville	136,29	2584	19,0
Princeville	198,00	5665	28,6
Ex paroisse de Princeville	195,21	1753 ***	9,0
Sainte-Sophie-d'Halifax (2009)	91,11	608	6,7
Ex Halifax-Nord	53,30	345	6,5
Ex Sainte-Sophie-de-Mégantic	37,81	317	8,4
Saint-Ferdinand incluant l'ex Bernierville (2009)	137,07	2 159	15,8
Ex Halifax-Sud	53,30	771 ***	14,5
Ex Vianney	55,11	183 ***	3,3
Saint-Pierre-Baptiste	80,72	420	5,2
Villeroy	100,41	484	4,8
Ensemble de la MRC de L'Érable, incluant la ville de Plessisville (2009)	1 280,75	23 209	18,12

* La ville de Plessisville et l'ex municipalité de Bernierville n'ont pas été considérées à cause de l'inexistence ou la très faible proportion de leur territoire située en milieu rural.

** Sauf indication contraire, population selon la Gazette officielle du Québec publiée pour l'année 2009.

*** Stat. Can., 1996.

La MRC de L'Érable est par ailleurs une MRC peu peuplée à l'échelle du Québec. La majeure partie de sa population se concentre dans sa portion de la plaine, qui correspond approximativement au tronçon de l'axe sud-ouest – nord-est de la route 116, soit Princeville, Plessisville, Laurierville et Lyster.

Densité d'éoliennes

En terme de densité d'éoliennes en territoire rural, il importe de préciser les données véhiculées relativement aux différents parcs québécois et celui projeté dans L'Érable.

La MRC de L'Érable n'a pas vérifié l'ensemble des projets mais elle a effectué un comparatif entre le projet proposé sur son territoire et d'autres projets bien connus au Québec. Elle croit qu'il est important pour la Commission de prendre connaissance de ces données.

Le tableau ci-après illustre ce comparatif, lequel permet de remettre certaines informations véhiculées en perspective :

Densités d'habitants et d'éoliennes de régions québécoises avec parcs éoliens					
Municipalité ou agglomération	Superficie (km ²)	Population*	Densité d'habitants/km ²	Nombre d'éoliennes	Densité d'éoliennes/km ²
Cap-Chat	183,13	2 721	14,9	76	0,42
Carleton	214,78	4 121	19,2	73	0,34
Baie-des-Sables	64,54	616	9,5	61	0,95
Métis-sur-Mer	48,01	602	12,54	12	0,25
Baie-des-Sables + Métis sur Mer	112,55	1 218	10,82	73	0,65
Murdochville	64,68	856	13,2	60 (96)***	0,93 (1,48)***
Saint-Ulric	118,68	1 691	14,3		
Saint-Léandre	102,62	412	4,0		
Matane	214,63	14 771	68,82		
Saint-Ulric + Saint-Léandre + Matane	435,93	16 874	38,71	145****	0,33
Saint-Pierre-Baptiste	80,72	420	5,2	2	0,02
Sainte-Sophie-d'Halifax	91,11	608	6,67	17	0,19
Saint-Ferdinand	137,07	2 159**	15,75	31	0,23
Saint-Pierre-Baptiste + Sainte-Sophie-d'Halifax + Saint-Ferdinand	308,9	3 187	10,32	50	0,16
Sainte-Sophie-d'Halifax + Saint-Ferdinand	228,18	2 767	12,13	48	0,21

* Population selon la Gazette officielle du Québec publiée pour l'année 2009.

** La population de l'ex municipalité de Vianney était de 183 habitants (Stat. Can., 1996) avant la fusion avec Saint-Ferdinand et Bernierville. C'était la municipalité la moins peuplée de la MRC de L'Érable. Le territoire de Vianney s'étendait sur 55,11 km² avant ladite fusion. La densité d'habitants au km² était donc de 3,3, soit la plus faible de la MRC de L'Érable, et la plus faible du tableau ci-haut. L'évolution démographique de ce territoire depuis les quinze dernières années n'est pas documentée mais tout porte à croire que la population de cette ex municipalité a peu fluctué.

*** Pour le moment, il y a 60 éoliennes installées à Murdochville. Un nouveau projet est en préparation, ce qui fera grimper le nombre d'éoliennes à 96 selon le site Internet du MRNF, pour une densité d'éoliennes au km² qui atteindra 1,48.

**** Comprend 3 éoliennes appartenant à Hydro-Québec (banc d'essai), 57 éoliennes du parc Le Nordais et 85 éoliennes du parc Le Jardin d'Éole, inauguré il y a quelques jours (début décembre 2009).

À la lecture du tableau ci-dessus, si l'on analyse la densité d'éoliennes proposée par Éoliennes de L'Érable pour son projet, force est de constater que la région de L'Érable se compare de manière distinctive face à d'autres régions du Québec qui abritent déjà des parcs éoliens. Ainsi, en oubliant les deux éoliennes de Saint-Pierre-Baptiste et la superficie de cette municipalité, afin de ne pas biaiser les données, nous pouvons conclure que le projet de L'Érable aura une densité d'éoliennes deux fois moindre qu'à Cap-Chat, trois fois moindre qu'à Baie-des-Sables – Métis-sur-Mer, six fois moindre qu'à Murdochville, 50 % moindre qu'à Carleton et, finalement, 50 % moindre qu'à Saint-Ulric – Saint-Léandre – Matane (dans ce dernier cas, au même titre que Saint-Pierre-Baptiste pour le projet de L'Érable, il aurait mieux valu exclure Matane du calcul, pour son vaste territoire et ses quelques éoliennes. La densité apparaîtrait alors approximativement la même qu'à Baie-des-Sables – Métis-sur-Mer).

Ces chiffres peuvent être manipulés de plusieurs façons, il ne s'agit pas d'un inventaire exhaustif et chaque projet éolien possède son propre contexte physique d'implantation. Ainsi, par exemple, nous croyons savoir que le parc éolien de Carleton, implanté à l'extérieure de la zone urbanisée, ne révèle pas autant d'impact visuel que celui de Cap-Chat, par exemple, où les éoliennes font clairement partie du paysage urbain. Les chiffres ci-haut sont néanmoins révélateurs, surtout si l'on analyse le projet éolien de L'Érable en regard de son contexte topographique, de sa faible densité de population, et de la localisation de l'ex village de Bernierville encaissé au fond de la vallée de la Bécancour, aux abords du lac William, et orienté à l'opposé du projet de parc éolien.

MESURES D'URGENCE

Le territoire de la MRC de L'Érable est protégé en matière de risques et interventions incendies par un service régionalisé pour la grande majorité de ses municipalités, dont les trois concernées par le projet éolien. Elle a un schéma de couverture de risque en vigueur, qui assure un service optimal efficace et rapide, par un personnel formé, qualifié et compétent, et outillé avec des équipements de qualité, adéquat pour répondre aux besoins et fonctionnels.

Après vérifications par le chef pompier de la MRC, les éoliennes ne présentent que très peu de risque d'incendie et la sécurité des personnes et des biens n'est pas menacée.

Quoiqu'il en soit, advenant un incident important, notamment à la sous-station ou à L'Étoile de L'Érable, le service est prêt à réagir promptement et, au besoin, à délimiter des périmètres de sécurité selon un protocole bien établi, inclus au schéma de couverture de risque.

Le protocole est également applicable durant la phase de construction du projet, et des mesures devront être entreprises par le promoteur afin de minimiser les risques (entreposage de matière explosive ou inflammable, etc.).

Advenant un problème dans une éolienne, en hauteur, malgré le risque quasi inexistant, le service n'est pour le moment pas formé pour intervenir en cette circonstance. Toutefois, des négociations formelles sont prévues afin qu'Éoliennes de L'Érable défraye les coûts liés à ces formations.

Le service de la MRC travaille actuellement à bonifier le plan de mesures d'urgence prévu à l'étude d'impact et une bonne collaboration des deux entités sont à prévoir. En matière de mesures d'urgence, la MRC de L'Érable aura un

rôle non négligeable à jouer et entrevoit la réalisation du projet éolien de manière positive.

PROPOSITIONS DE LA MRC DE L'ÉRABLE

Rôle accru du comité de suivi, et nouvel élargissement

La MRC de L'Érable propose d'élargir à nouveau le comité de suivi afin de réintégrer des représentants citoyens qui sont, malgré leurs craintes, oppositions ou réticences, prêts à travailler en conciliation et concertation afin de réaliser un projet le plus acceptable et harmonieux pour tous.

La MRC de L'Érable est donc ouverte à revoir la structure et la composition du comité de suivi.

Une des positions majeures de la MRC au sein du comité de suivi restera de prendre en considération les préoccupations des municipalités et des citoyens de leur territoire respectif ayant des craintes, des préoccupations et des inquiétudes et de les porter au comité de suivi afin d'améliorer les conditions d'acceptabilité du projet.

Une participation de la population accrue au comité de suivi permettra d'accentuer la vision citoyenne du projet.

Initialement, de nombreux citoyens en défaveur du projet s'opposent au modèle de développement choisi par le gouvernement québécois, donc ils s'opposent au projet éolien de L'Érable. D'autres s'opposent au projet pour diverses raisons toutes aussi pertinentes les unes que les autres, que ce soit la question du bruit, du paysage, des retombées économiques, etc. Toutefois, la MRC croit qu'il est nécessaire de tendre la main et recueillir les préoccupations et oppositions, puis les défendre par le biais d'un comité de suivi optimal, et ainsi viser de manière ultime la concertation et l'harmonie.

Autres pistes de solutions

La MRC croit également que les propriétaires signataires d'options et favorables au projet, de même qu'Éoliennes de L'Érable, doivent continuer de manifester une ouverture à ajuster constamment le projet afin de le rendre meilleur, dans le respect de tous les occupants du territoire.

Parmi les éléments à retenir, de manière non exhaustive et non limitative, on note une accessibilité aux propriétés pour les sentiers récréatifs, une manifestation de l'ouverture à la protection des milieux fragiles, à la réalisation d'actions visant la conservation de l'eau et des espèces fauniques, à l'intégration optimale des éoliennes dans le paysage (ce qui pourrait mener au déplacement de certaines d'entre elles), etc.

En outre, la MRC est fort consciente que des défis sont posés à la communauté, représentée tant par les citoyens qui s'opposent, que ceux qui sont favorables au projet, ainsi qu'aux municipalités et à la MRC et aux autres intervenants.

À cet effet, la MRC est prête à assurer son rôle de leader régional. Elle est outillée pour amorcer la reconstitution du puzzle social et ainsi placer les premières pièces. L'organisation d'un forum social et territorial pourrait être organisé, afin de recueillir les différentes perceptions des occupants du territoire et les différentes positions qui se sont confrontées durant la phase de consultation du projet, le tout dans le but d'élaborer des solutions porteuses d'avenir pour l'ensemble des citoyens et de la communauté. La MRC est en outre soucieuse et très intéressée de participer à la dynamisation de cette région agricole et forestière par des initiatives qui correspondent aux aspirations de tous. La MRC a déjà amorcée ses réflexions à ce sujet et a des solutions

préliminaires porteuses sur la table à dessin, mais ne souhaite pas imposer ses propositions, puisqu'elles devraient d'abord être soulevées et élaborées par la communauté citoyenne et locale.

Néanmoins, les réflexions de la MRC la porte à croire qu'il pourrait s'agir de raffermir la cohabitation harmonieuse par un projet mobilisateur d'envergure, enthousiasmant pour la communauté, permettant de dynamiser le territoire rural, tout en considérant certains attraits culturels et patrimoniaux de la région. Ce projet mobilisateur pourrait permettre à Éoliennes de L'Érable de mieux s'insérer dans sa communauté d'accueil. Il ferait intervenir plusieurs intervenants locaux et régionaux.

CONCLUSION

La MRC de L'Érable n'a pas fait le choix de développer et de soumettre un projet éolien sur son territoire dans le cadre de l'appel d'offre de septembre 2007 d'Hydro-Québec.

Elle a toutefois fait le choix d'appuyer le projet qui est élaboré sur son territoire et ce, à mi chemin en 2009, après plus de quatre années de quête d'informations et de transmission de ces informations à la population, de collecte de commentaires et d'initiatives de concertation.

Elle croît dorénavant que le projet qui lui est soumis, après avoir analysé les impacts environnementaux, sociaux et économiques, après avoir analysé un maximum de facteurs à prendre en considération, que le projet de Parc éolien de L'Érable est un très bon projet premièrement et surtout pour la communauté de la région, mais en second lieu pour le Québec et pour l'environnement, dans un contexte de changement climatique. Il s'agit d'un projet qui n'affectera pas le paysage de manière irréversible et il a une durée très éphémère dans le temps, à l'opposée des autres projets de nature énergétique. Il pourra toutefois contribuer à la préservation l'environnement global à long terme, pour les générations futures, en ayant des apports non négligeables en terme de développement de nos communautés.

Certes des défis sociaux ont émergé durant ce processus, mais la MRC croît qu'une fois la main tendue, avec un comité de suivi élargi, avec une volonté renouvelée de favoriser la concertation pour arriver à un projet harmonieux, le Parc éolien de L'Érable saura répondre aux aspirations de la grande majorité de la population. La MRC est donc prête à relever le défi de raffermir les liens

sociaux qui lient les citoyens entre eux en ayant comme toile de fond l'aménagement du parc éolien.

ANNEXES

Annexe 1 : Chronologie des événements

Date ou période	Événement
20 Janvier 2005	Visite de Geilectric à la MRC pour obtenir des cartes ainsi que de l'information sur le territoire de la MRC
21 janvier 2005	Installation d'une tour de mesure de vent dans le haut du rang 4 à Sainte-Sophie-d'Halifax
Conseil du 11 mai 2005	Sensibilisation par une citoyenne de claims éoliens à Sainte-Sophie-d'Halifax. Cette citoyenne avait formulé des appels à la MRC en avril de la même année afin d'obtenir de l'information sur la question éolienne et manifester ses inquiétudes sur ce qui se déroulait.
Juin 2005	Rencontre d'un spécialiste de l'UQAR et d'élus du Bas Saint-Laurent et de la Gaspésie.
Conseil du 15 juin 2005	Avis de motion pour un éventuel règlement de contrôle intérimaire sur le développement éolien et début de l'élaboration du RCI, recherche d'informations et inventaire des RCI du Québec.
10 et 12 août 2005	Rencontre avec le promoteur Éolectric et rencontre avec le promoteur Boralex au bureau de la MRC de l'Érable. Assisteront notamment à ces rencontres des élus de la MRC, le directeur général ainsi que l'aménagiste de la MRC de l'Érable et des membres du Comité éolien de Sainte-Sophie-d'Halifax. Le but de la première rencontre consistait à obtenir de l'information sur les contrats d'octroi d'options, sur les retombées pour les municipalités et sur l'intégration des Éoliennes avec le milieu humain. Le but de celle avec Boralex était de mieux cerner ce que l'entreprise avait à offrir aux municipalités et à la MRC. Durant cette période, Gale Force Energy, un autre promoteur, courtise également le territoire de Vianney et les municipalités adjacentes.
Septembre 2005	Afin de prendre des décisions éclairées quelques citoyens se sont regroupés en comité avec la présence d'un observateur de la municipalité de Ste-Sophie et d'un de St-Ferdinand et ce à la demande des promoteurs. Ce comité travaille donc à rechercher des informations pour que les propriétaires, les municipalités et les promoteurs puissent

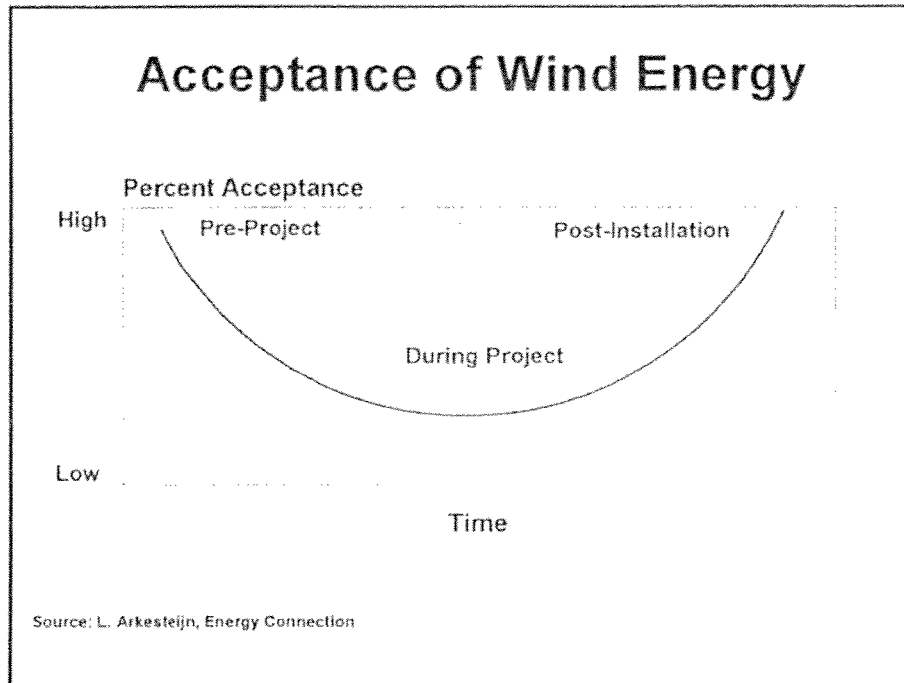
	tous y trouver leur compte dans les ententes à être négociées.
12 septembre 2005	Tenue d'une assemblée publique d'information et de consultation à Sainte-Sophie où la population a été sollicitée sur les normes à intégrer dans le RCI (distance des habitations, bruit, érablières, paysage, etc.) ainsi que le degré de sévérité des normes à adopter. Près de 100 personnes étaient présentes à l'assemblée.
Conseil du 12 octobre 2005	Nouvel avis de motion car la MRC veut aller plus loin concernant les normes à prescrire dans le RCI.
Décembre 2005	Participation à une rencontre d'information à Rimouski. Visite d'un parc éolien et rencontre de divers intervenants dans le domaine.
18 janvier 2006	Adoption du RCI No 270 concernant l'encadrement des éoliennes dans la MRC de L'Érable
21 mars 2006	Sensibilisation des élus sur les impacts quant à la création d'un parc éolien par monsieur Jean-Louis Chaumel, spécialiste de l'éolien à l'UQAR.
Conseil du 12 avril 2006	Embauche de monsieur Jean-Louis Chaumel pour étudier les différentes alternatives possibles de développement éolien.
20 mai 2006	Installation d'une tour de mesure de vent dans le haut du rang 1 à Vianney (Saint-Ferdinand)
25 mai 2006	Installation d'une tour de mesure de vent dans le haut du rang 4 à Saint-Ferdinand
30 mai 2006	Tenue d'une nouvelle séance publique d'information et de consultation à Plessisville, où près de 150 personnes étaient présentes. Lors de cette rencontre, monsieur Chaumel informe la population sur les impacts quant à la création d'un parc éolien et sur la façon dont sont aménagés ces parcs. De plus, au cours de cette rencontre, 4 options ont été proposées aux participants sur place soit : de laisser la compagnie Eolelectric développer le projet sans que la MRC n'intervienne, de négocier avec Eolelectric pour obtenir un maximum de redevances, de pousser pour l'implication financière de la MRC dans le projet ou de bloquer Eolelectric dans le développement du projet. La population a alors opté pour que la MRC négocie avec Eolelectric pour obtenir un maximum de retombées, sans oublier la possibilité de s'impliquer financière dans le projet.
6 ou 10 juillet 2006	Rencontre MRC -Eolelectric

17 août 2006	Rencontre MRC -Eolectric
Été 2006 et automne 2006	Tenue de plusieurs rencontres de négociation avec Gélectric.
4 Octobre 2006	Rencontre MRC -Eolectric
10 Octobre 2006	6 personnes de la MRC assistent à un important colloque à Rimouski organisé par l'UQAR – FQM- UMQ sur le développement éolien. Présentation diverses sur l'éolien et visite du parc de Baie-des-Sables qui est en construction.
9 mai 2007	Signature d'un protocole d'entente avec Geilectric sur des compensations volontaires dont les signataires du milieu sont non seulement les municipalités et la MRC, mais également l'UPA, le Syndicat des propriétaires forestiers, une première au Québec (encore aujourd'hui).
27 juin 2007	La MRC participe aux portes ouvertes du projet de parc éolien organisées par la compagnie Eolectric inc.
4 juillet 2007	Participation de nombreux élus à une rencontre, à Victoriaville, portant sur le financement de projets éoliens et organisée par le Ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR).
Été 2007	La MRC reçoit une correspondance de Gélectric concernant la signature d'une entente préliminaire avec la société espagnole Enerfin S.A. indiquant qu'Enerfin fera les démarches pour préparer le projet pour l'appel d'offres d'H.-Q. et si le projet est retenu, Enerfin achètera le projet.
15 Août 2007	Appui de la MRC au projet éolien, conditionnel au respect de « la réglementation locale et régionale en vigueur et dans le respect des préoccupations sociales et environnementales des citoyens de la MRC de L'Érable »
Automne 2007	Dépôt de la soumission à Hydro-Québec pour le projet.
15 mai 2008	Le projet de la MRC de L'Érable est choisi par Hydro-Québec.
25 juillet 2008	Rencontre entre Enerfin, Geilectric, les maires de Saint-Ferdinand et Saint-Pierre Baptiste à l'hôtel de ville de St Ferdinand.
14 Août 2008	Rencontre à Saint-Ferdinand entre des représentants d'Enerfin, d'Elecnor, de la MRC de

	L'Érable et des municipalités de Saint-Pierre-Baptiste et de Saint-Ferdinand.
27 août 2008	Le projet éolien de L'Érable est acheté à Geilectric Inc. par Éoliennes de L'Érable. Début de la préparation de la soumission pour l'Appel d'Offres d'Hydro-Québec, réalisée par Enerfin Sociedad de Energía.
Conseil du 20 août 2008	La MRC s'adjoit les services d'YHC Environnement afin de la soutenir dans le dossier éolien.
Été 2008	Les élus déclinent l'offre d'Enerfin de réaliser une visite du parc éolien d'Osorio au Brésil.
9 octobre 2008	Décret du gouvernement pour l'appel d'offre communautaire.
Octobre 2008	Un groupe de citoyens du secteur Vianney a rencontré le comité éolien de la municipalité de St-Ferdinand pour faire connaître leurs inquiétudes face à l'implantation de ces grandes tours.
12 novembre 2008	Une rencontre a eu lieu le 12 novembre à la MRC de l'érable avec la compagnie espagnole Enerfin, où la majorité des maires de la MRC ont assisté à cette rencontre. Éoliennes de L'Érable a alors présenté le projet aux élus des 11 municipalités de la MRC de L'Érable.
26 novembre 2008	Premières revendications de citoyens au conseil de la MRC.
10 décembre 2008	Tenue d'une première séance d'information publique, à Saint-Ferdinand, par la Société Enerfin afin de présenter la compagnie, le projet et l'implantation proposée.
11 décembre 2008	Tenue d'une journée portes ouvertes et d'une séance d'information pour présenter la compagnie, le projet et l'implantation proposé, ainsi que les différents conditions tenues en compte pour la conception du plan d'implantation (respect des normes environnementales, du règlement - RCI de la MRC de L'Érable, etc.). Les consultants de SNC-Lavalin ont participé à l'évènement pour répondre aux questions portant sur l'environnement et l'Étude d'impact sur l'environnement qui était en processus de réalisation à ce moment.
22 Janvier 2009	Rencontre d'un groupe de travail pour l'activation du comité de suivi

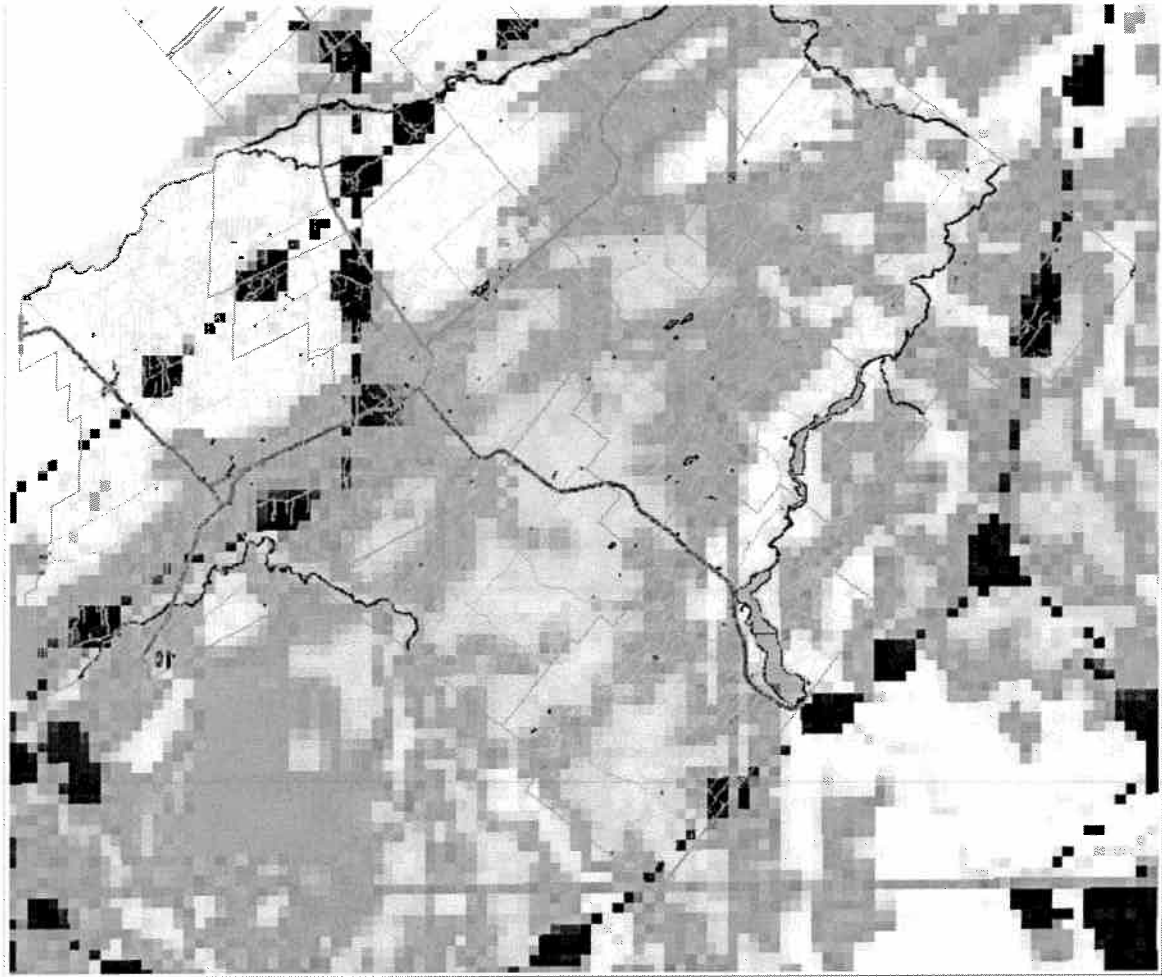
18 Février 2009	Rencontre entre Enerfin, la MRC et le CIRPEÉ
3 mars 2009	Début des rencontres du comité de suivi.
27 mars 2009	Deuxième rencontre du Comité de suivi
7 mai 2009	Troisième rencontre du Comité de suivi
7 mai 2009	Tenue d'une séance d'information réalisée par la société Enerfin pour dévoiler l'étude d'impact et à laquelle plus de 200 personnes ont participé.
19 mai 2009	Quatrième rencontre du Comité de suivi
Printemps 2009	Négociations avec Enerfin afin de compenser les services de la MRC liés au développement du dossier.
26 juin 2009	Visite de terrain par les membres du comité de suivi (Vianney et Ste-Sophie) afin de percevoir les implantations projetées des éoliennes dans le paysage.
8 juillet 2009	Signature d'une entente de service avec la société Enerfin pour un montant de 440 000\$ réparti sur trois ans.
18 août 2009	Dépôt de la demande d'autorisation à la CPTAQ (Commission de protection du territoire agricole) par Éoliennes de L'Érable.
25 et 26 août 2009	Visite du parc éolien d'Osorio.
15 Septembre 2009	Cinquième rencontre du comité de suivi
15 septembre 2009	Rencontre entre les propriétaires ayant signés un contrat d'option avec le promoteur.
16 septembre 2009	Tenue de la séance d'information du BAPE à L'église Saint-Ferdinand
2 octobre 2009	Sixième rencontre du Comité de suivi
8 octobre 2009	Tenue d'une séance d'information pour les gens d'affaires de la MRC de L'Érable afin d'expliquer les différentes retombées économiques du projet et aborder la question de la sous-traitance.
3 novembre 2009	Septième rencontre du Comité de suivi

Annexe 2 : Graphique d'acceptabilité sociale



Ce graphique est tiré d'une présentation – conférence tenue à Rimouski le 7 décembre 2005 par la sommité en éolien à l'échelle mondiale Paul Gipe. La présentation, « Le développement éolien régional – une introduction, partie 6. Esthétique et harmonisation avec le milieu », est révélatrice quant à l'aspiration de la MRC de L'Érable de voir le projet éolien d'Éoliennes de L'Érable devenir de plus en plus accepté dans le milieu, dans la communauté.

Annexe 3 : Exemple de document

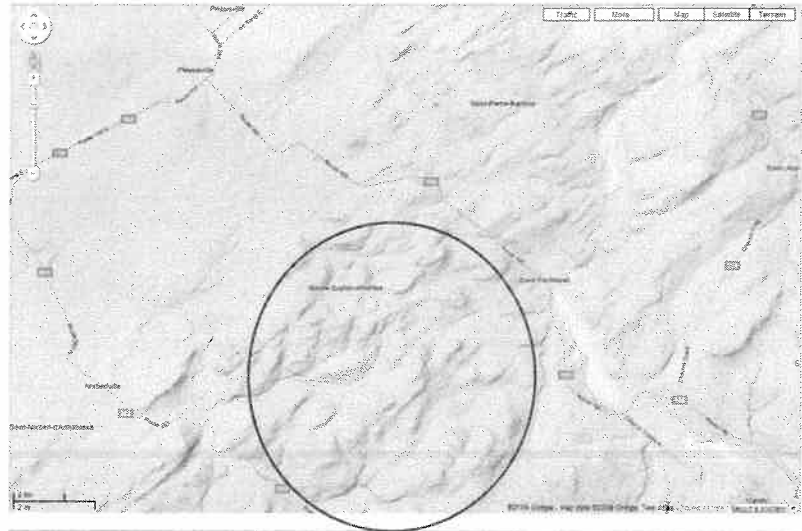


Dans sa quête d'information sur la question éolienne, dès 2005, la MRC de L'Érable a géoréférencé certains documents disponibles mais distribués seulement en format matriciel, comme par exemple cette carte illustrant le potentiel éolien théorique dans certaines conditions (vitesse de vents à 100 m). Tiré du site Internet du MRNF, à laquelle on a superposé des couches d'information géomatique relative au territoire de L'Érable.

Annexe 4 : Géomorphologie

Comparaison topographique entre trois régions à éoliennes : Le secteur de L'Érable, celui de Baie-des-Sables, et celui de Saint-Jean-de-Brébeuf (projet de Parc des Moulins) sont ci-après illustrés. Nous croyons que celui de L'Érable présente le moins de contraintes visuelles en fonction de ces reliefs. L'échelle cartographique est la même :

L'illustration ci-contre présente le relief de la MRC de L'Érable, dans le secteur du projet de parc éolien (à l'ouest du lac William). Le front appalachien est bien visible mais le relief général où sont prévues les éoliennes est plutôt déstructuré, sans orientation très apparente. Outre celles plus larges de la Bécancour et de la Bulstrode, on observe de nombreuses petites vallées serrées. Sauf exception, les paysages perceptibles portent sur de faibles distances, de sorte que d'un endroit à l'autre, les éoliennes sont surtout visibles par grappe. C'est sur cette image que le terme de « plateau » prend le plus son sens : les sommets sont globalement de même altitude (tangents).



Cette illustration présente les reliefs de la région de Baie-des-Sables puis Saint-Ulric et Saint-Léandre vers le nord-est. On note que le relief est beaucoup plus conditionné par la structure géologique : les alignements structuraux sont clairement définis par des crêtes allongées. La topographie semble toutefois moins accidentée. En certains endroits, les percées visuelles sont susceptibles de porter sur de plus grandes distances en fonction de l'organisation du système de chemins publics.

Cette illustration représente mieux ce que peut illustrer un véritable relief appalachien.



Cette illustration présente les reliefs du secteur de Saint-Jean-de-Brébeuf (Parc des Moulins). Les vallées, souvent parallèles (orientées sud-est / nord-ouest), sont plus nombreuses (Bullard, Osgood, Palmer, Palmer Est,...), souvent plus importantes et plus larges, et les reliefs sont également plus accentués (vallées profondes et sommets plus hauts). Malgré sa proximité avec le projet de L'Érable, on dénote un relief plus marqué par la géomorphologie structurale, illustrée par les alignements de vallées possiblement encaissées par érosion différentielle le long de failles.



Annexe 5 : Les options proposées lors de la rencontre d'information UPA – MRC de L'Érable du 30 mai 2006 à Plessisville

Option 1 : « Statu Quo » : chaque propriétaire choisi individuellement sa situation avec tout promoteur, quel qu'il soit, et quel que soit le projet. Les municipalités négocient de leur côté des compensations pour leur communauté (bris de chemins, etc.)

Les avantages

- Aucun risque financier pour les propriétaires et pour le milieu, projet sécuritaire
- Assurance de projet(s) soumis pour l'appel d'offres actuel (échéance : avril 2007)
- Potentiellement plus payant pour Hydro-Québec : pointage accru lors de l'évaluation

Les désavantages

- Retombées les moins élevées parmi toutes les options
- Différences possibles d'un propriétaire foncier à l'autre
- Risque de conflit de voisinage plus élevé
- Moins de contrôle sur les terres et le paysage
- Difficulté de négociation et négociation individualisée avec le promoteur
- Risque accru de mauvaises surprises après 15 ou 20 ans d'opération
- Le milieu n'est pas impliqué : moins bonne cote lors de l'évaluation du projet par Hydro-Québec
- Bredouille si le projet n'est pas retenu par Hydro-Québec

Option 2 : Projet régional d'envergure « de A à Z » : la région se met en marche pour un projet autonome qui devra être soumis à Hydro-Québec le 17 avril 2007

Les avantages

- Le milieu est le seul maître d'œuvre
- Maximisation des retombées financières pour les propriétaires fonciers et le milieu
- Contrôle régional du projet
- Développement d'une expertise régionale possible

Les désavantages

- Option la plus risquée financièrement pour tous les intervenants
- Situation complexe compte tenu du délai, de l'ampleur du projet et de la diversité des travaux
- Bredouille si le projet n'est pas retenu par Hydro-Québec

Option 3 : « Petit projet communautaire » : le milieu se prépare adéquatement pour l'an prochain ou dans deux ans avec un regroupement de propriétaires, pour développer un petit projet et maximiser l'économie en région

Les avantages

- Plus facile à réaliser pour le milieu que l'option 2 car nécessite moins de \$\$\$
- Retombées optimales en région, à tous les niveaux (emplois, expertise, royautés,...)
- Échéancier de préparation d'un projet qui cadre avec la situation régionale
- Solidarité entre les propriétaires fonciers
- Royautés et profits mieux répartis dans le milieu
- Risque de conflit de voisinage grandement atténués
- Contrôle total du projet par le milieu
- Facilité de développement d'une expertise régionale
- Une fois le projet réalisé, possibilité d'en développer d'autres, dans L'Érable ou ailleurs

Les désavantages

- Plus petit projet = plus petites retombées
- Demeure plus risqué que l'option 1
- Incertitude quant aux futurs appels d'offres, malgré le 250 MW réservé pour des projets communautaires

Option 4 : Projet régional « Partenariat » : le milieu se regroupe pour s'associer à tout promoteur, quel qu'il soit, afin d'être partie prenante de tout projet qui sera soumis à Hydro-Québec le 17 avril 2007

Les avantages

- Peu à moyennement risqué, selon la représentativité du milieu dans le projet
- Retombées financières accrues par rapport à l'option 1
- Assurance de projet(s) soumis pour l'appel d'offres actuel (échéance : avril 2007)
- Bonne note attribuée par Hydro-Québec lors de l'évaluation, à cause de l'implication régionale dans le projet

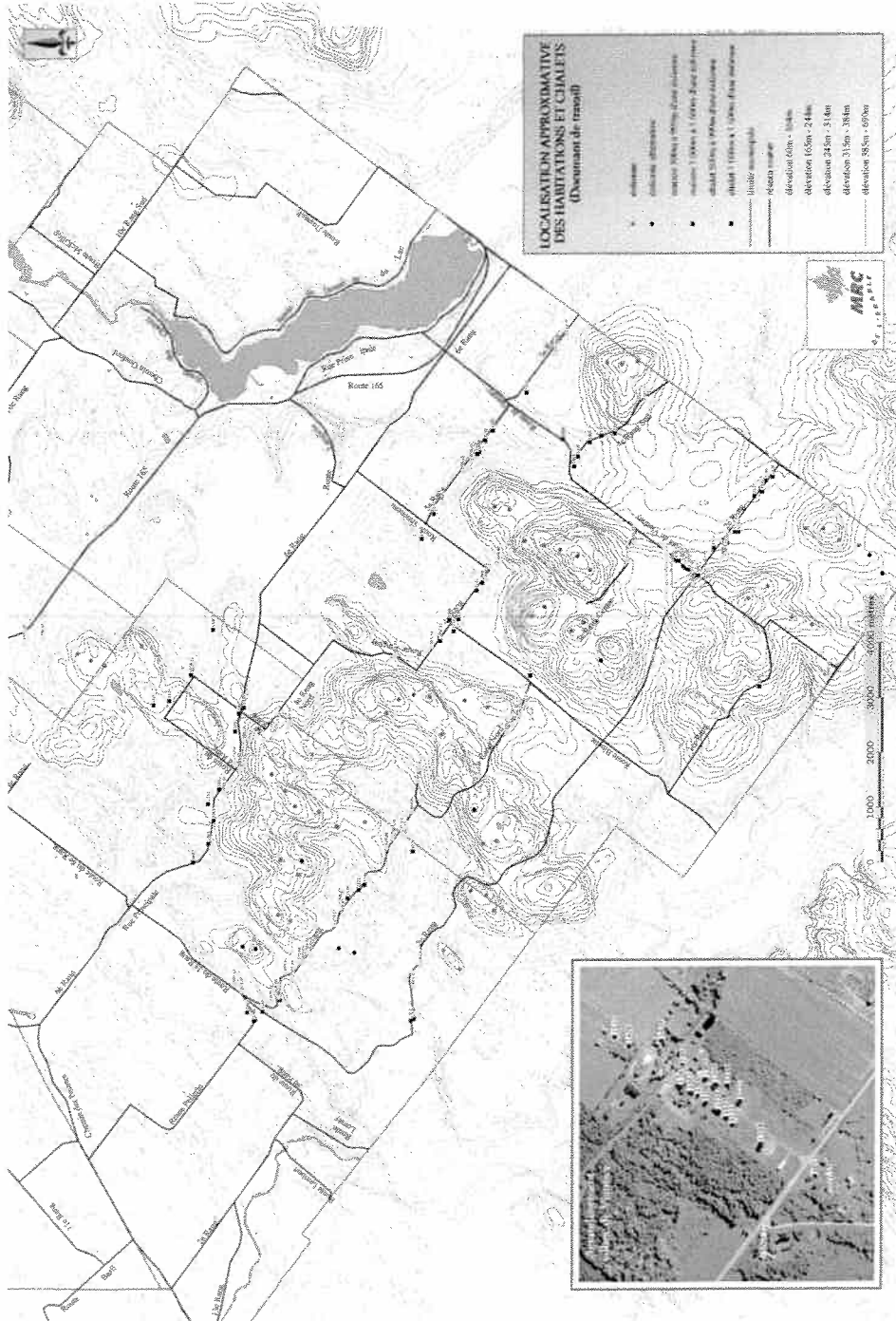
Les désavantages

- Le milieu cautionne le projet de l'entreprise privée, dans ses bons côtés comme dans ses mauvais
- Plus les royautés négociées sont élevées pour le milieu, moins le projet est payant pour Hydro-Québec : moins bon pointage lors de l'évaluation du projet
- Bredouille si le projet n'est pas retenu par Hydro-Québec

À noter : plusieurs options peuvent être retenues et deux options peuvent être regroupées en une seule

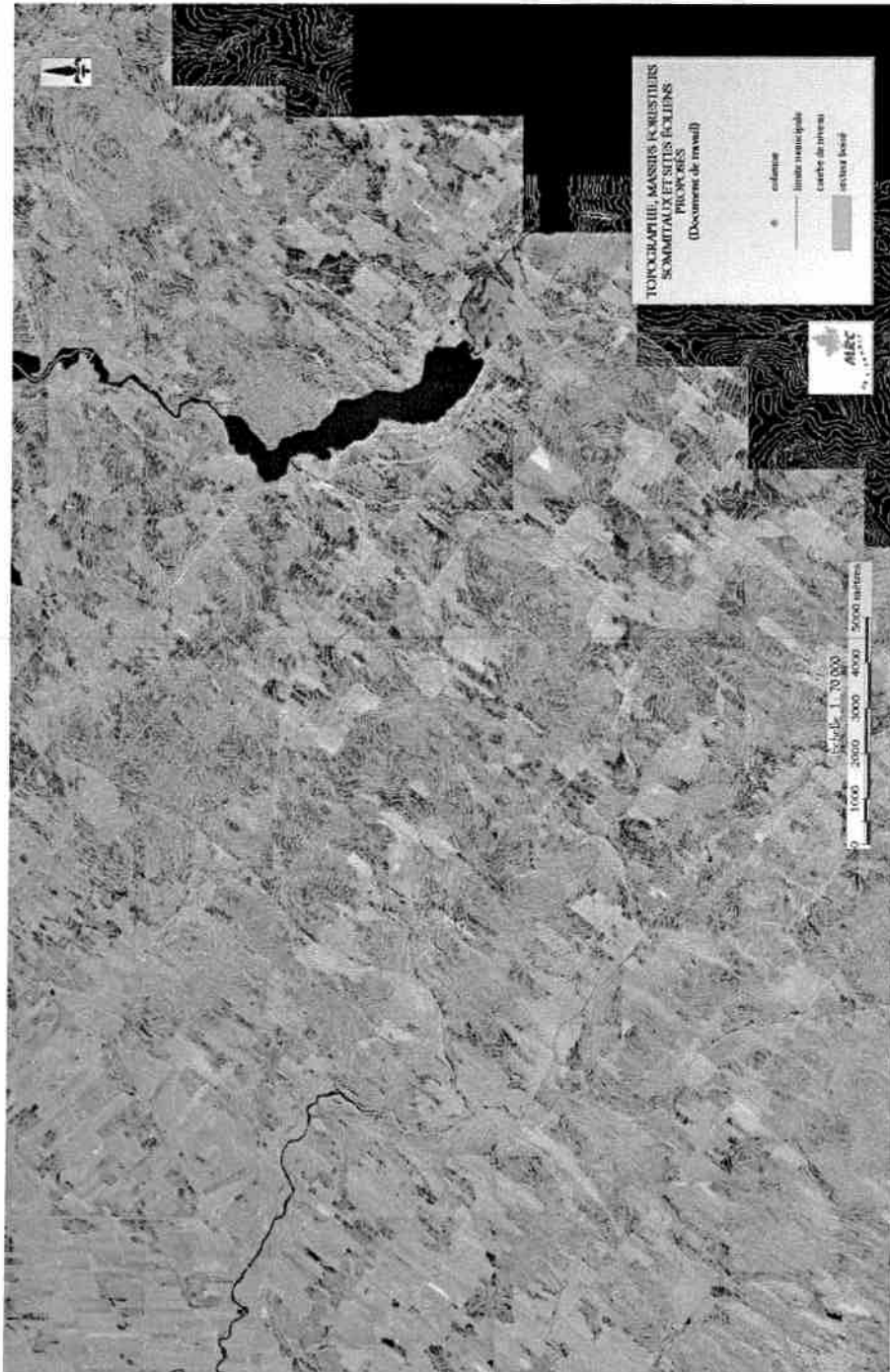
Annexe 6 : Emplacement des résidences à proximité du parc

Emplacement des habitations et des chalets, topographie et sites projetés pour les éoliennes : document de travail élaboré par la MRC dans le cadre de l'étude du projet



Annexe 7 : Massifs forestiers

Massifs forestiers sommitaux mis en relation avec l'emplacement des éoliennes : document de travail élaboré par la MRC dans le cadre de l'étude du projet



Annexe 8 : Visite du banc d'essai d'Hydro-Québec

Visite de terrain en 2005. Les éoliennes sont celles du banc d'essai d'Hydro-Québec

